

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925137-DE
Reçu le 26/09/2019



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2019**

N° DEL 2019.09.25/137

Thème : SPORTS 1

Objet : PISCINE - Tarifs
applicables au 1er
octobre 2019

Convocation :

Date : 19/09/2019

Affichage : 19/09/2019

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 20

Nombre de
suffrages
exprimés : 29

Le **mercredi 25 SEPTEMBRE 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Étaient représentés :

GUIGLI Catherine donne pouvoir à AIGUIER Yvon;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;
JIMENEZ Claude donne pouvoir à PROREL Alain;
KHALIFA Daphné donne pouvoir à POYAU Aurélie;
CIUPPA Marcel donne à pouvoir DAERDEN Francine;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
RASTELLO Anne donne pouvoir à BRUNET Pascale;
HOLLARD Rémi donne pouvoir à FERRAINA Marie-Hélène;
MUHLACH Catherine donne pouvoir à MONIER Bruno;
DAZIN Florian donne pouvoir à PICAT RE Alessandro;

Absents excusés :

GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL



AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925137-DE
Reçu le 26/09/2019

Rapporteur : DJEFFAL Mohamed

Depuis la reprise en régie directe du centre aquatique et de la patinoire au 1^{er} janvier 2016, suivant délibération n°DEL2015.12.16/211 en date du 16 décembre 2015, les tarifs des équipements du Parc 1326 ont été créés et/ou réajustés et approuvés par différentes délibérations du conseil municipal (n° DEL 2015.12.16/213, n° DEL 2016.03.02/032, n° DEL 2016.09.28/153, et n°DEL2017.04.26/073).

Par courrier en date du 26 avril 2019, la Direction générale des finances publiques a informé la commune de Briançon de son assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour toutes les prestations du centre aquatique relevant du secteur concurrentiel, à savoir :

- L'accès espace détente : activité dans le champ d'application de la TVA (Secteur N°2)
- Les "cours aquatiques" : activité dans le champ d'application de la TVA (Secteur N°3)

L'accès aux bassins (Secteur N°1) reste quant à lui hors du champ d'application de la TVA.

C'est pourquoi, afin de se mettre en conformité avec les directives de la Direction générale des finances publiques, la commune a décidé de réajuster les tarifs des équipements du Parc 1326.

De plus, et pour offrir un meilleur service aux usagers, de nouvelles prestations sont proposées avec les tarifs correspondants.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le réajustement des tarifs existants et la création de nouveaux tarifs, applicables à compter du 1^{er} octobre 2019 ;
- D'opter pour le paiement de la TVA sur les débits au titre des secteurs N°2 « accès à l'espace détente » et N°3 « cours aquatiques » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

SPORTS 1 DEL 2019.09.25/137

PUBLIÉ LE **26 SEP. 2019**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Pour le Maire et par délégation
Le directeur général des services
Éric DUBOIS.





CONSEIL MUNICIPAL DU 25/09/2019
PIÈCE ANNEXE N°1 À LA DÉLIBÉRATION
SPORTS 1 N° DEL 2019.09.25/137

PARC 1326 - PISCINE
TARIFS APPLICABLES AU 01/10/2019

SECTEUR N°1 : ACCÈS AUX BASSINS
 ACTIVITÉ HORS DU CHAMP D'APPLICATION DE LA TVA

	Tarifs actuels	Tarifs proposés
Entrée Individuelle	5,00 €	5,00 €
Entrée Adulte Été	6,00 €	6,00 €
Entrée Adulte - 1 bassin	3,50 €	3,50 €
Entrée Enfant -3 ans	Gratuit	Gratuit
Entrée Enfant (moins de 10 ans)	2,00 €	2,00 €
Entrée Enfant Été (3 à 10 ans)	3,00 €	3,00 €
Entrée Senior (plus de 75 ans)	Gratuit	Gratuit
Entrée Senior (plus de 65 ans) + adulte handicapé 80%	3,50 €	3,50 €
Entrée titulaire d'un abonnement "activité" en cours de validité	3,50 €	3,50 €
Carte "Pass" Adulte (Famille Briançonnaise).	2,50 €	2,50 €
Carte "Pass" Enfant - de 10 ans (Famille Briançonnaise).	1,00 €	1,00 €
Carte "Pass" Enfant 10 à 16 ans (Famille Briançonnaise).	2,50 €	2,50 €
Entrée 1/2 tarif (entre 12 à 14h et 1 heure avant fermeture)	2,50 €	2,50 €
Entrée 1/2 tarif enfant moins de 10 ans (entre 12 à 14h et 1 heure avant fermeture)	1,00 €	1,00 €
Entrée invité	Gratuit	Gratuit
Entrée CCAS-CALME-EMS	Gratuit	Gratuit
Entrée accompagnateur (enfants pratiquant une activité)	Gratuit	Gratuit
Entrée personnel d'encadrement (1 gratuit/groupe de 20 personnes)	Gratuit	Gratuit
Entrée Club Nautic Adulte (hors période estivale)	3,00 €	3,00 €
Entrée Club Nautic Enfant (hors période estivale)	1,00 €	1,00 €
Groupe (minimum 20 pers, tarifs /pers)	3,50 €	3,50 €
Groupe « Eté » (minimum 20 pers, tarifs/pers)		4,50 €
Soirée Zen	7,00 €	10,00 €
Carnet 50 tickets CE" Adulte"	200,00 €	200,00 €
Carnet 50 tickets CE "Enfant"	90,00 €	90,00 €
Abonnement annuel "Adulte »	225,00 €	225,00 €
Anniversaire, à partir de 8 enfants ; tarif individuel	10,00 €	10,00 €
Abonnement trimestre « Adulte »		110,00€
Abonnement annuel" Enfant"	125,00 €	125,00 €
Carte 10 entrées "Adulte"	40,00 €	40,00 €
Promo Carte 10 = 12 entrées (15 au 30 oct. et 15 au 30 mars)	40,00 €	40,00 €
Carte 10 heures	23,00 €	23,00 €
Promo Carte 10 = 12 heures (15 au 30 oct. et 15 au 30 mars)	23,00 €	23,00 €

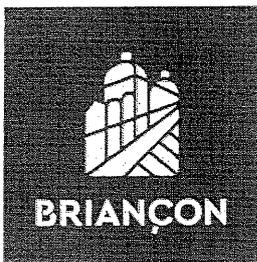
AR Prefecture005-210500237-20190925-20190925137-DE
Reçu le 26/09/2019

Carte 20 heures	41,00 €	41,00 €
Divers		
Mise à disposition d'un MNS pendant 1 heure		30,00 €
Mise à disposition d'un MNS pendant ½ heure		15,00 €
Jeton Casier	1,00 €	1,00 €
Création / Renouvellement de carte	3,00 €	3,00 €
Carte « vestiaire » (accompagnant abords des bassins)	Gratuité	Gratuité

Location Horaire Bassin	Tarifs actuels	Tarifs proposés
Ligne Eau CIPPA	15,00 €	17,00 €
Ligne Eau	18,00 €	20,00 €
Bassin "ludique"	55,00 €	60,00 €
Ligne Eau CIPPA 1/2h	8,00 €	9,00 €
Ligne Eau 1/2h	10,00 €	11,00 €
Soirée privée (2 heures) sans espace « Bien-Etre »	400,00 €	400,00 €
Soirée privée (2 heures) sans espace « Bien_Etre » au-delà de 50 personnes : tarif par personne	6,00 €	6,00 €

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925137-DE
Reçu le 26/09/2019



**CONSEIL MUNICIPAL DU 25/09/2019
PIÈCE ANNEXE N°1 À LA DÉLIBÉRATION
SPORTS 1 N° DEL 2019.09.25/137**

**PARC 1326 - PISCINE
TARIFS APPLICABLES AU 01/10/2019**

**SECTEUR N°2 : ACCÈS ESPACE DÉTENTE
ACTIVITÉ DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA TVA**

Espace Bien-Être	Tarifs actuels	Tarifs proposés HT	Montant TTC
Carte 10 entrées "Bien Être "	45,00 €	45,00 €	54,00 €
Promo carte « Bien Être » 10=12 entrées (15 au 30 oct. et 15 au 30 mars)	45,00 €	45,00 €	54,00 €
Bien Être "Individuel"	5,50 €	6,25 €	7,50 €
Bien Être "Individuel" (ouverture partielle)	4,00 €	4,59 €	5,50 €
Carnet 50 tickets CE "Bien Être "	240,00 €	240,00 €	288,00 €
Carte 10 entrées «Bien-être »pour les titulaires d'un abonnement ou carte « activité adulte »	22,50 €	22,50 €	27,00 €
Abonnement annuel Espace « Bien Être » pour les titulaires d'un abonnement annuel piscine		70,00 €	84,00 €
Supplément espace « Bien-etre » lors des soirées privées		200,00 €	240,00 €
Soirée privée (2 heures) avec supplément espace bien-être au-delà de 50 personnes. Supplément/personnes		5,00 €	6,00 €

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925137-DE
Reçu le 26/09/2019



CONSEIL MUNICIPAL DU 25/09/2019
PIÈCE ANNEXE N°1 À LA DÉLIBÉRATION
SPORTS 1 N° DEL 2019.09.25/137

PARC 1326 - PISCINE
TARIFS APPLICABLES AU 01/10/2019

SECTEUR N°3 : "COURS AQUATIQUES" :
 ACTIVITÉ DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA TVA

	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs HT	Montant TTC
Aquagym "Privilège" 12 mois (open)	240,00 €	220,00 €	264,00 €
Aquagym « semestre » (open)		165,00 €	198,00 €
Aquagym « mensuel » (open)		41,25 €	49,50 €
Aquagym "Trimestre" (open)	100,00 €	91,67 €	110,00 €
Carte Aquagym ou vélo aquatique "10 Séances"		68,75 €	82,50 €
Promo Carte "aquagym 10 = 12" (15 au 30 oct. et 15 au 30 mars)	75,00 €	68,75 €	82,50 €
Aquagym "Individuel"	8,50 €	7,92 €	9,50 €
Vélo aquatique « semestre » (2 séances encadrées fixes/semaine)		183,34	220,00 €
Vélo aquatique "Trimestre" (2 séances encadrées fixes / semaine)	120,00 €	110,00 €	132,00 €
Vélo Aquatique "10 Séances encadrées"	85,00 €	77,92 €	93,50 €
Promo Vélo aquatique "10 = 12 Séances encadrées" (15 au 30 oct. et 15 au 30 mars)	85,00 €	77,92 €	93,50 €
Vélo aquatique "Séance encadrée"	10,00 €	9,17 €	11,00 €
Vélo aquatique "Séance encadrée" (Tarif abonné(e))	8,50 €	7,92 €	9,50 €
Vélo aquatique "Location 1 heure"	3,00 €	2,92 €	3,50 €
Jardin Aquatique Saison (4/ 6 ans, 1 séance / semaine)	140,00 €	128,34 €	154,00 €
Jardin Aquatique "Trimestre" (4/ 6 ans, 1 séance / semaine)	80,00 €	73,34 €	88,00 €
Jardin Aquatique Séance (4/ 6 ans)	7,00 €	6,67 €	8,00 €
Savoir nager Saison (6 à 10 ans, 1 séance / semaine)	140,00 €	128,34 €	154,00 €
Savoir nager "Trimestre" (6 à 10 ans, 1 séance / semaine)	80,00 €	73,34 €	88,00 €
Savoir nager Séance (6 à 10 ans)	7,00 €	6,67 €	8,00 €
Aquafun Saison (10 à 16 ans, 1 séance / semaine)	140,00 €	128,34 €	154,00 €
Aquafun "Trimestre" (10 à 16 ans, 1 séance / semaine)	80,00 €	73,34 €	88,00 €
Aquafun Séance (10 à 16 ans)	7,00 €	6,67 €	8,00 €
Bébé Nageur "Annuel"	160,00 €	183,34 €	220,00 €
Bébé Nageur « semestre »		110,00 €	132,00 €
Aquapalmes 1 séance	8,50 €	7,92 €	9,50 €

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925137-DE
Reçu le 26/09/2019

Aquapalmes « 10 séances »	75,00 €	73,34 €	88,00 €
Promo Aquapalmes "10 = 12 séances encadrées" (15 au 30 oct. et 15 au 30 mars)	75,00 €	73,34 €	88,00 €
Triathlon 1 séance	8,50 €	7,92 €	9,50 €
Triathlon « 10 séances »	75,00 €	73,34 €	88,00 €
Promo Triathlon "10 = 12 séances encadrées" (15 au 30 oct. et 15 au 30 mars)	75,00 €	73,34 €	88,00 €
Bébé Nageur "10 Séances"	75,00 €	73,34 €	88,00 €
Bébé Nageur "Séance" (bébé + 2 parents)	8,50 €	7,92 €	9,50 €
Promo bébé nageur "10 = 12 séances encadrées" (15 au 30 oct. et 15 au 30 mars)	75,00 €	73,34 €	88,00 €
Perfectionnement "Saison" (1 séance / semaine)	190,00 €	174,17 €	209,00 €
Perfectionnement "Trimestre" (1 séance / semaine)	95,00 €	87,09 €	104,50 €
Perfectionnement "10 Séances"	90,00 €	82,50 €	99,00 €
Perfectionnement "Séance"	10,00 €	9,17 €	11,00 €
Promo Perfectionnement "10 = 12 séances encadrées" (15 au 30 oct. et 15 au 30 mars)	90,00 €	82,50 €	99,00 €
Aquaphobie Adulte (1 séance / semaine)	8,50 €	7,92 €	9,50 €
Aquaphobie "Saison"	155,00 €	142,09 €	170,50 €
Aquaphobie "10 séances"	75,00 €	73,34 €	88,00 €
Promo Aquaphobie "10 = 12 séances encadrées" (15 au 30 oct. et 15 au 30 mars)	75,00 €	73,34 €	88,00 €
Aquapalmes "Trimestre" (2 séances / semaine)	95,00 €	87,09 €	104,50 €
Aquapalmes "Saison" (2 séances / semaine)	190,00 €	174,17 €	209,00 €
Triathlon "Trimestre" (2 séances / semaine)	100,00 €	91,67 €	110,00 €
Triathlon "Saison" (2 séances / semaine)	200,00 €	183,34 €	220,00 €
Aqua Stand Up "Séance encadrée"	10,00 €	9,17 €	11,00 €
Aqua Stand Up "10 Séances encadrées"	85,00 €	77,92 €	93,50 €
Promo Stand Up "10 = 12 séances encadrées" (15 au 30 oct. + 15 au 30 mars)	85,00 €	77,92 €	93,50 €
Stage remise en forme (5h / semaine)	60,00 €	55,00 €	66,00 €
Stage remise en forme (10h / semaine)	100,00 €	91,67 €	110,00 €
Leçon particulière de natation (1/2 heure)		18,34 €	22,00 €
Préparation "BNSSA"	380,00 €	348,34 €	418,00 €
BNSSA « recyclage » (10 séances)	90,00 €	82,50 €	99,00 €

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Possibilité d'un paiement échelonné en trois fois sans frais dans le cadre de la régie de recettes pour les abonnements et activités d'un montant cumulé supérieur à 150 euros.

Le versement d'arrhes à hauteur de 30 % du coût total de la prestation est demandé pour toutes réservations de stages ou de locations d'installations.

En cas de problèmes d'ordres techniques ou sanitaires entraînant la fermeture des bassins, les clients seront remboursés du montant correspondant à la séance.

Une réduction de 25 % sur le deuxième abonnement « Activité enfant » sera consentie pour les parents titulaires d'au moins un abonnement « Activité adulte ».



CONSEIL MUNICIPAL DU 25/09/2019
PIÈCE ANNEXE N°2 À LA DÉLIBÉRATION
SPORTS 1 N° DEL 2019.09.25/137

PARC 1326 - PATINOIRE
TARIFS APPLICABLES AU 1/10/2019

	Tarifs actuels	Tarifs proposés
Entrée enfant -3 ans	Gratuit	Gratuit
Entrée enfant 3 à 10 ans	2,00 €	2,00 €
Entrée individuelle	4,00 €	4,00 €
Visiteur	Gratuit	Gratuit
Entrée Sénior (plus de 75 ans)		Gratuit
Carte "Pass" Adulte (Famille Briançonnaise).	2,00 €	2,00 €
Carte "Pass" Enfant 10 à 16 ans (Famille Briançonnaise).	2,00 €	2,00 €
Carte "Pass" Enfant moins de 10 ans (Famille Briançonnaise).	1,00 €	1,00 €
Groupe 20 pers (Tarif / pers)	3,50 €	3,50 €
Entrée CCAS-CALME-EMS	Gratuit	Gratuit
Entrée invité	Gratuit	Gratuit
Carte "10 entrées"	32,00 €	32,00 €
Carte 10 entrées "Enfant"	16,00 €	16,00 €
Carnet 50 tickets CE "Adulte"	180,00 €	180,00 €
Carnet 50 tickets CE "Enfant"	80,00 €	80,00 €
Carnet 50 tickets "Location Patins"	100,00 €	100,00 €
Entrée "Club"	1,00 €	1,00 €
Anniversaire, à partir de 8 enfants ; tarif individuel		10,00 €
Mise à disposition d'un éducateur sportif ; tarif horaire		30,00 €
Promo "Carte 10 entrées = 12" (15 au 30 oct. et 15 au 30 mars)	32,00 €	32,00 €
Location Horaire "Piste"	83,00 €	85,00 €
Location Horaire "Piste" 1/4h	22,00 €	22,00 €
Location Horaire "Piste CIPPA"	75,00 €	75,00 €
Location Horaire « demi piste CIPPA »		40,00 €
Location Horaire "Piste CIPPA" 1/4h	19,00 €	19,00 €
Location ¼ heure « demi piste CIPPA »		11,00 €
Location Horaire "Scolaire"	55,00 €	55,00 €
Location Horaire "1/2 piste"	45,00 €	45,00 €
Location Horaire "1/2 piste" 1/4h	12,00 €	12,00 €
Locations "Patins"	2,50 €	2,50 €
Location "Patins" carte "Pass"	1,00 €	1,00 €
Location "Patinoire" Journée	1 200,00 €	1 200,00 €
Location Match "Diabls Rouges"	700,00 €	700,00 €
Location Salle de spectacle (1/2 j)	1 500,00 €	1 500,00 €
Location Salle de spectacle (1 j)	3 000,00 €	3 000,00 €
Location Salle de spectacle (2 j)	1 500,00 €	1 500,00 €
Match "BAPHC mineur" hors calendrier officiel.	150,00 €	150,00 €
Gala patinage "Club Briançonnais" hors calendrier officiel.	400,00 €	400,00 €
Affûtage	4,00 €	4,00 €

AR Prefecture005-210500237-20190925-20190925137-DE
Reçu le 26/09/2019

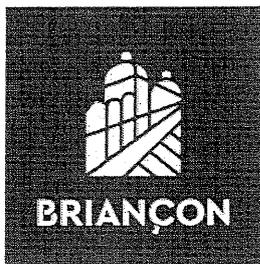
Affûtage Licencié Club	2,00 €	2,00 €
Affûtage Lame Surfaceuse	50,00 €	50,00 €

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Possibilité d'un paiement échelonné en trois fois sans frais dans le cadre de la régie de recettes pour les abonnements et activités d'un montant cumulé supérieur à 150 euros.

Le versement d'arrhes à hauteur de 30 % du coût total de la prestation est demandé pour toutes réservations de stages ou de locations d'installations.

Une réduction de 25 % sur le deuxième abonnement « Activité enfant » sera consentie pour les parents titulaires d'au moins un abonnement « Activité adulte ».



**CONSEIL MUNICIPAL DU 25/09/2019
PIÈCE ANNEXE N°3 À LA DÉLIBÉRATION
SPORTS 1 N° DEL 2019.09.25/137**

**PARC 1326 - PISCINE / PATINOIRE
CARTES / ABONNEMENTS ET DISPOSITIONS
PARTICULIÈRES**

CARTES ET ABONNEMENTS

- Les cartes ont une durée de validité d'un an à compter de la première activation (date à date) avec report de crédit possible, le cas échéant ;
- Les cartes 10 entrées sont nominatives (nom de « référence » avec coordonnées du tiers) ;
- Les cartes sont strictement personnelles, à l'exception des cartes 10 entrées ;
- Chaque passage de carte bloque cette dernière pour une durée de 2 heures ;
- En cas de non dé-badgeage, un forfait de 2 heures sera retenu sur la carte (pour les cartes heures et les cartes activités) ;
- Le report des abonnements sera possible sur présentation d'un certificat médical ;
- Les demandes de remboursement d'un abonnement pour motif légitime et sérieux seront étudiés en conseil municipal une fois par an ;
- Toute sortie est définitive ;
- Les entrées individuelles, cartes et abonnements à l'espace bien-être n'incluent pas le tarif d'entrée au centre aquatique ;
- Tout cours non annulé 24 heures à l'avance sera débité sur la carte.

DIVERS

- Les poussettes sont strictement interdites ;
- L'accès à l'espace bien-être est réservé aux adultes et aux mineurs de 16 ans et plus accompagnés d'un parent ;
- L'accès au Parc 1326 est clôt ½ heure avant l'heure de fermeture du site.

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925137-DE
Reçu le 26/09/2019

DISPOSITIONS PARTICULIERES

- Possibilité d'un paiement échelonné en trois fois sans frais dans le cadre de la régie de recettes pour les abonnements et activités d'un montant cumulé supérieur à 150 euros. L'encaissement échelonné, selon les modes de paiement prévus par l'acte constitutif de la régie de recettes, doit faciliter l'achat de prestations dont le paiement en une seule fois pourrait représenter une charge financière trop importante pour certains usagers. La possibilité de payer le montant d'une prestation en plusieurs échéances constitue l'une des modalités de paiement de la prestation, étant bien entendu que les paiements opérés doivent intervenir préalablement à la réalisation de la prestation. Ce cas de figure diffère donc de l'octroi de délais de paiement par le comptable public après réalisation des prestations ;
- Le paiement par prélèvement bancaire est autorisé ;
- Le versement d'arrhes à hauteur de 30 % du coût total de la prestation est demandé pour toutes réservations de stages ou de location d'installations ;
- Une réduction de 25 % sur le deuxième abonnement "Activité enfant" sera consentie pour les parents titulaires d'au moins un abonnement "Activité adulte". Réduction non applicable pour l'activité « bébés nageurs » ;
- Le tarif pour l'activité « bébés nageurs » comprend l'accès au centre aquatique pour un bébé et deux adultes ;
- Toute location de glace d'une semaine donne libre accès au centre aquatique pour les stagiaires durant la période de location dans la limite de 45 minutes par jour.